CDG 85
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée
Maison des Communes

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY

Concours de Rédacteur territorial

- Session 2025 -

Introduction

Il s'agit du 10ème concours de Rédacteur organisé par le Centre de Gestion de la Vendée.

Cette session de concours a été organisée pour le compte des collectivités territoriales de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Le nombre de postes ouverts a été fixé à :

EXTERNE	INTERNE	TOTAL
71	71	142

Aucun poste n'a été ouvert en 3ème voie en 2025.

Epreuves écrites	Le 16 octobre 2025
Epreuves orales	Les 5, 6 et 9 février 2026
Résultats d'admission	Le 10 février 2026

Missions d'un rédacteur territorial

Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité. Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution. Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire général de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

Les inscriptions

1 446 candidats inscrits à la session 2025 contre 1 380 en 2023.

	EXTERNE	INTERNE	TOTAL
Postes ouverts	71	71	142
Nombre d'inscrits	454	992	1446
Admis à concourir	351	860	1 211
Nbre convoqués	351	860	1 211
Nombre de candidats présents	281	772	1053

Profil des 1 053 candidats présents à la session 2025

1. Répartition hommes / femmes

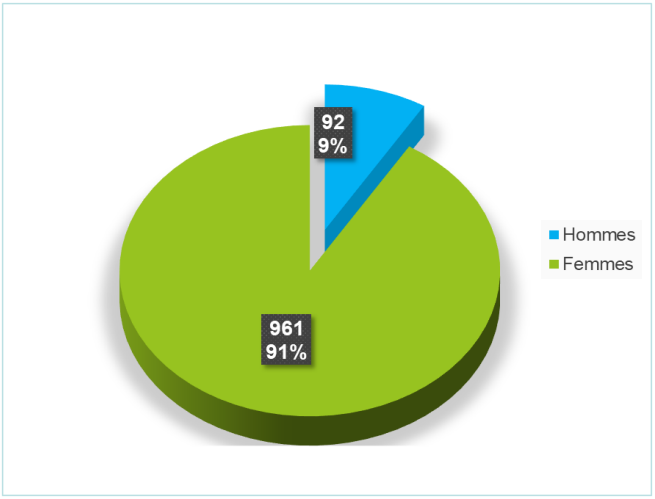

2. Répartition par tranche d'âge

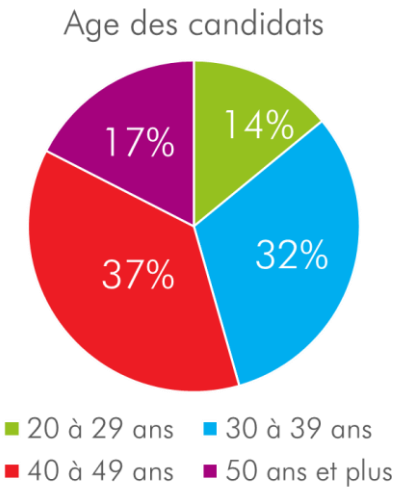

3. Répartition géographique

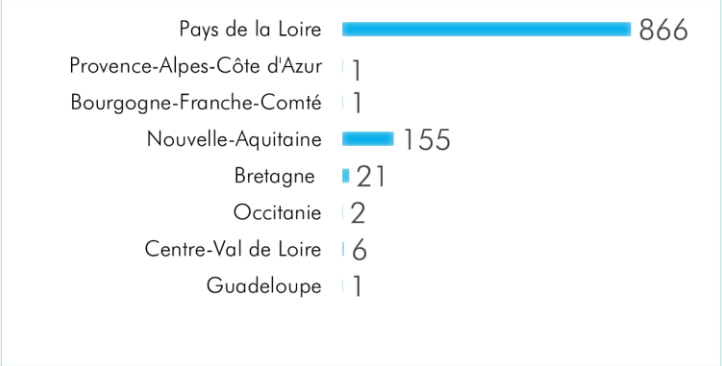

4. Répartition régionale

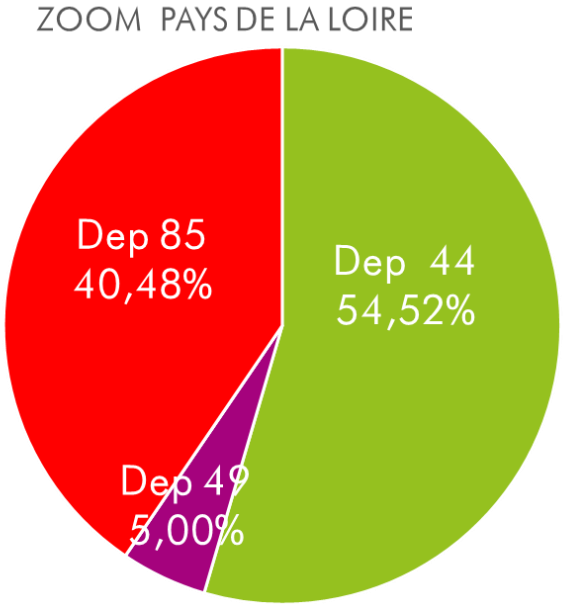

5. Répartition par domaine choisi

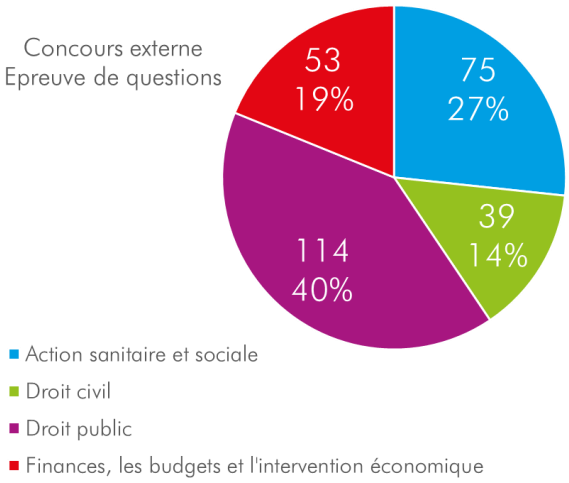

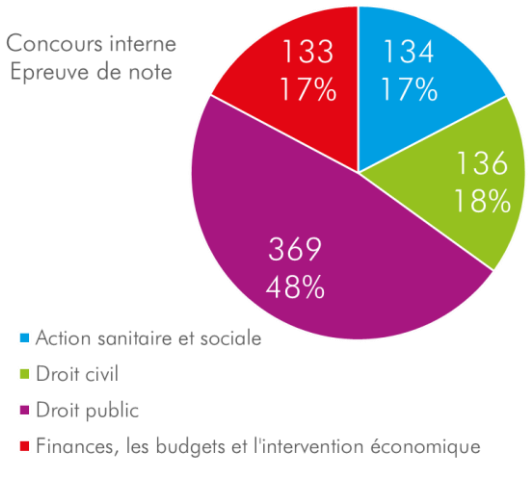

L'admissibilité

1. Libellé des épreuves

Les épreuves ont consisté en :

CONCOURS EXTERNE - deux épreuves d'admissibilité :

La **rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier** portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : 3 H - coefficient 1) ;

Des **réponses à une série de questions portant**, au choix du candidat lors de son inscription, **sur l'un des domaines suivants** (durée : 3 H - coefficient 1) :

a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

CONCOURS INTERNE - une épreuve d'admissibilité :

L'épreuve consiste en la **rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier** portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (durée : 3 H ; coefficient 1) :

a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Le choix du domaine par les candidats est définitif à la clôture des inscriptions.

Les épreuves ne comportent pas de programme règlementaire. Toutefois, les candidats sont invités à se référer aux programmes indicatifs figurant dans les notes de cadrage élaborées par une cellule pédagogique nationale.

2. Déroulement des épreuves

a. Lieux

Elles se sont déroulées le **16 octobre 2025** :

- Au Parc des Expositions de la Meilleraie à CHOLET,
- et à la Maison des Communes, pour les candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement particulier.

b. Sujets nationaux

Les cadrages et les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont identiques pour l'ensemble des centres de gestion.
Ils sont consultables sur le site www.maisondescommunes85.fr dans la rubrique CONCOURS ou en cliquant ici.

c. Notation

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
Les épreuves écrites sont anonymes. Chaque copie est corrigée par deux correcteurs.

3. Présence des candidats

Chiffres des épreuves écrites

	EXTERNE	INTERNE	TOTAL
Nombre de candidats convoqués	351	860	1 211
Présents aux épreuves écrites	281	772	1 053
Absents	70	88	162
Taux de présence	80.06 %	89.77 %	86.95 %

4. Résultats de l'admissibilité

a. Moyennes des épreuves écrites

EXTERNE		
Note générale	8.13	8.13
Questions Action sanitaire et sociale	6.77	7.73
Questions Droit civil	6.13	
Questions Droit public	8.17	
Questions Finances	9.28	

INTERNE		
Note Action sanitaire et sociale	9.06	8.94
Note Droit civil	7.76	
Note Droit public	9.33	
Note Finances	8.94	

b. Seuils d'admissibilité

Après délibération, le jury admet aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu une moyenne au moins égale à :

- 9.50/20 pour le concours externe, soit 91 candidats admissibles,
- 11.50/20 pour le concours interne, soit 170 candidats admissibles,

Soit 261 candidats admissibles au total.

1. Libellé des épreuves

Les épreuves ont consisté en :

CONCOURS EXTERNE - un entretien :

Un **entretien**, ayant pour point de départ un **exposé** du candidat **sur sa formation et son projet professionnel** et permettant au jury d'apprécier sa **capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa **motivation** et son **aptitude** à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - coefficient 1).

CONCOURS INTERNE - un entretien :

Un **entretien**, ayant pour point de départ un **exposé** du candidat **sur les acquis de son expérience**, permettant au jury d'apprécier ses **motivations** et son **aptitude** à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé - coefficient 1).

2. Déroulement des épreuves

a. Lieu de déroulement :

Les épreuves orales se sont déroulées les 5, 6 et 9 février 2026 à la Maison des Communes, à LA ROCHE-SUR-YON.

b. Nombre de groupes d'examinateurs et leur composition :

Les candidats ont été reçus par 6 groupes d'examinateurs. Chaque groupe était constitué de 3 personnes :

- 1 élu local,
- 1 fonctionnaire territorial,
- 1 personne qualifiée.

3. Présence des candidats

Chiffres des épreuves orales :

	EXTERNE	INTERNE	TOTAL
Admissibles	91	170	261
Présents aux épreuves orales	88	169	257
Absents	3	1	4

4. Résultats d'admission

a. Notes des épreuves orales :

	EXTERNE	INTERNE
NOTE la plus haute	19.50	19.00
NOTE la plus basse	2.50	3.50
NOTE éliminatoire	3	3
Nbre notes < 10	31	44
Moyenne de l'oral par type de concours	11.51	12.14
Nbre de candidats présents	88	169

b. Moyennes générales du concours (écrit + oral) :

	EXTERNE	INTERNE
MOYENNE la plus haute	16.08	16.75
MOYENNE la plus basse	7.58	8.25
Nbre de moyennes < 10	21	16
Moyenne générale par type de concours	11.69	12.55

c. Transferts de postes et seuils d'admission :

Après délibération, le jury a décidé, conformément à l'article 5 du décret n° 2012-924, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs, de ne pas attribuer la totalité des postes initialement ouverts au concours **externe** et de **transférer 31 postes** du concours externe vers le concours interne.
Le jury a fixé les seuils d'admission de la manière suivante :

⇨ Concours **externe** : moyenne ≥ **11.83/20** soit 40 candidats admis,
⇨ Concours **interne** : moyenne ≥ **12.00/20** soit 102 candidats admis,

Soit un total de **142 candidats admis**. Le jury pourvoit ainsi la totalité des 142 postes ouverts

Les principaux chiffres de la session

Type	Postes ouverts	Inscrits	Admis à concourir	Absents	Présents	Admissibles	Seuils admissibilité	Admis	Seuils admission
Externe	71	454	351	70	281	91	9.50	40	11.83
Interne	71	992	860	88	772	170	11.50	102	12.00
TOTAL	**142**	**1 446**	**1 211**	**158**	**1 053**	**261**	/	**142**	/

Comparaison avec les sessions précédentes

CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL SESSIONS 2021 et 2023 et 2025 (CDG 85 ET 44)							
	Inscrits	Postes ouverts	Présents à l'écrit	Admissibles	Seuil d'admissibilité sur 20	Admis	Seuil d'admission sur 20
2021							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	1 380	100	879	208		100	
Externe	448	40	232	64	9,00	32	10.63
Interne	852	50	590	120	11.75	58	12.38
3ème concours	80	10	57	24	11.00	10	12.13
2023							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	1 387	120	1021	218		120	
Externe	452	60	290	83	9.50	50	11.00
Interne	935	60	731	135	11.75	70	12.13
2025							
Rédacteur CDG 85 (Convention CDG 44)	1 446	142	1 053	261		142	
Externe	454	71	281	91	9.50	40	11.83
Interne	992	71	772	170	11.50	102	12.00

Conclusion

Le jury félicite les lauréats et encourage vivement celles et ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts vers une démarche de réussite.
Le président de jury remercie les correcteurs et les membres de jury de leur investissement et de leur disponibilité ayant permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE VENDÉE

Joël MONVOISIN